

**Mot de Son Excellence Monsieur le Vice – Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières à l'occasion de la Journée Mondiale de la Protection Civile ( Exercice 2022)**

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers Compatriotes,**

Le 1<sup>er</sup> Mars de chaque l'année, l'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC), dont la RDC est membre depuis le 12 Novembre 1973, célèbre en ce jour, la « Journée Mondiale de Protection Civile ».

Cette journée est une occasion pour que la structure nationale de la Protection Civile puisse promouvoir son rôle en matière de protection de la population, des biens et de l'environnement, ainsi que sa capacité à intervenir dans les situations d'urgences afin de limiter les pertes en vies humaines et en matériels.

En effet, qu'il me soit permis de rappeler à la mémoire de tous ce qui a été marqué vers la fin de l'année 2019 à savoir l'apparition brusque du Coronavirus. Cette pandémie a évolué sous plusieurs formes, occasionnant au sein des Communautés humaines tant nationales qu'internationales, la désolation par sa virulence. Ce qui a amené dans la sphère de prise de décisions une certaine véhémence due à la recherche rapide de solutions face à un problème dont tous les contours n'étaient pas clairs à définir, mais contre lequel on a le devoir de protéger les populations.

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers Compatriotes,**

L'existence des services de la Protection Civile, non seulement à Kinshasa, mais aussi dans chacune des Provinces, m'oblige à inviter les autorités politico – administratives : les Gouverneurs de provinces, les Maires de Villes, les Administrateurs de Territoire, les Chefs de Secteur et Chefferie, les Chefs de groupement et village à mieux accueillir et installer ces services et de les assister afin de leur permettre de mener à bien les tâches qui leur sont assignées.

La Protection Civile reste demeure confrontée actuellement à cette pandémie qui a amorcé sa troisième année d'existence, fort heureusement dans un moment plus serein. Toutefois, malgré le ralentissement de cette pandémie, celle-ci ne devrait pas nous faire oublier les souffrances qu'ont connues nos populations à cause de ce virus qui a émergé à un environnement où la planète était affectée par les effets du changement climatique d'un côté, et de l'autre côté part par des crises socio-politiques avec comme conséquence les déplacements des populations.

C'est dans ce cadre que j'invite les acteurs de la Protection Civile à mettre l'accent sur l'implication des volontaires dans la prévention des déplacements des personnes et la prise en charge des personnes déplacées internes et des réfugiés dans un contexte de pandémie comme souhaite l'OIPC. Pour ce faire, nous devons renforcer nos législations en vue du développement et de la pérennisation du volontariat pour des communautés plus résilientes, face aux risques de catastrophes. Les volontaires sont des maillons indispensables à la gestion des risques et catastrophes et constituent la couche la plus large des acteurs de la Protection Civile et sont les plus proches des réalités communautaires, car ils sont également les moins dispendieux.

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers compatriotes,**

Pour l'année 2022, le thème retenu pour la célébration de cette journée Mondiale de la Protection Civile est : « **Protection Civile et Gestion des Populations déplacées en cas de catastrophe et de crise ; rôle des volontaires et lutte contre les pandémies** ».

Vu le rôle crucial que jouent les volontaires en cas d'urgence, j'invite les acteurs de la Protection Civile à capitaliser le potentiel de cette catégorie d'acteurs, qui interviennent toujours en premier lors d'une catastrophe, de les associer non seulement dans la gestion des déplacements de personnes mais aussi dans la gestion des autres catastrophes qui peuvent subvenir dans la communauté.

Nous devons mobiliser les personnes volontaires dans la gestion des risques de catastrophes et les recommander dans toutes les structures de la Protection Civile à tous les niveaux, échelles de la société, qu'il s'agisse de la prévention des risques ou de l'intervention en cas de catastrophes. Les volontaires doivent être pris en compte dans les plans de réponse nationaux, sectoriels ou spécifiques car "mieux ils sont formés et reconnus comme volontaires, facile sera la tâche des professionnels et plus résilientes seront les Communautés".

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers compatriotes,**

Je ne serai terminer ce mot sans reconnaître, au nom du Gouvernement de la RDC, les concours des Agences Humanitaires de droit congolais et étranger, pour la bonne compagnie qu'elles nous tiennent chaque fois qu'il y a catastrophes ou toutes situations d'urgence qui frappent la population. Le Gouvernement de la RDC les en remercié très sincèrement.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas forcés de nous soumettre aux caprices de la nature et aux calamités anthropiques de

plus en plus nombreuses car l'expérience dans le monde démontre qu'il est possible d'atténuer l'impact des catastrophes sur nos populations.

Je saisis cette opportunité pour réaffirmer l'engagement du Gouvernement à accompagner les services de la Protection Civile dans la mise en œuvre de ce concept.

Que vive la RDC,

Que vive la Journée du 1<sup>er</sup> Mars

Je vous remercie.